

Chemins de fer et des Canaux prétendent que chaque niveau au-dessus des écluses peut fournir 450 chevaux-vapeur, de sorte que ceux qui emploient l'eau de trois niveaux possèdent 1,350 chevaux-vapeur pour lesquels ils paient de \$150 à \$200 par année. L'ancien gouvernement avant de remettre le pouvoir, a affirmé une force motrice considérable, à raison de 25 cents par cheval. Aucun des deux partis ne peut faire de reproche à l'autre sous ce rapport. J'ai signalé cet état de choses à l'ancien ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Blair), et je lui ai demandé de remettre de l'ordre dans toute cette affaire, de manière à rendre justice aux locataires de cette puissance, mais pour une raison ou pour une autre, il n'a pas pu le faire. J'en ai aussi parlé au ministre actuel des Chemins de fer et des Canaux et il m'a promis d'apporter un remède.

J'espère qu'il n'y manquera pas. Je lui ai fait observer que \$1 par cheval-vapeur était un prix suffisant. A ce taux les baux de Thorold et des environs rapporteraient \$11,000 par année de plus que ce que l'Etat en retire actuellement. La compagnie "Wilson Carbide Works" emploie 1,300 chevaux-vapeur pour lesquels elle paie moins de 10 cents par cheval, si on doit s'en rapporter au rapport de l'auditeur général quant à ce qu'elle a payé l'an dernier. Les fabriques de papier Riordan paient à peu près le même prix. Il y a aussi la maison McClary et McLean. Ce sont tous d'anciens baux.

Sir WILLIAM MULOCK : Quand ont-ils été faits ?

M. GERMAN : La fabrique de papier Riordan paie \$40 par année et elle est arriérée de \$120. Elle possède un privilège de prise d'eau sur au moins trois niveaux et utilise plus de 700 chevaux-vapeur. C'est un des baux consenti immédiatement avant le départ des conservateurs. Le bail de M. John Riordan est aussi un des anciens baux et affirme une prise d'eau sur l'écluse 17, à raison de \$200 par année. Le rapport ne donne pas la date de ces baux. La difficulté est que la plupart de ces baux ont été transférés et n'appartiennent plus à ceux à qui ils avaient été originellement consentis. MM. McClary et McClean utilisent 450 chevaux-vapeur et paient \$216 par année. La maison Wilson, pour la fabrication du carbure s'est fait céder un ancien bail, dont la date n'est pas donnée dans le rapport, mais qui existe depuis au moins cinquante ans. Tous ces anciens baux devraient être annulés et on devrait en consentir de nouveaux à des prix raisonnables et justes pour tout le monde. Par ce moyen le Gouvernement retirerait de ces loyers une somme qui contribuerait grandement à défrayer les dépenses d'entretien du canal.

Cette question mérite qu'on s'en occupe, puisque le canal Welland et les autres canaux du Saint-Laurent sont maintenant gratuits. De nouvelles industries surgiraient

si on pouvait se procurer la force motrice à des prix modérés. Certains particuliers paient \$4 par cheval-vapeur. On prétendra peut-être qu'ils n'ont pas été habiles en acceptant de pareilles conditions, mais il ne pouvaient pas faire autrement. Quand on voit des gens utiliser cette force motrice pendant douze ou quinze ans sans payer un sou de loyer, et d'autres ne payer que 10 ou 15 cents par cheval, on voit que c'est une injustice d'obliger les autres à payer \$4. Si tous les anciens baux qui sont expirés depuis longtemps étaient annulés, et remplacés par de nouveaux, à des prix raisonnables, et uniformes, l'Etat retirerait un joli revenu et tout le monde aurait justice égale.

L'honorable M. H. R. EMMERSON (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : Rien ne s'oppose à l'adoption de cette motion, je désire faire certaines remarques. J'étais à peine arrivé au ministère des Chemins de fer et des Canaux que cette question des baux sur le canal Welland m'a été signalée et je puis dire qu'aucune question relative aux canaux ne nous a causé plus d'ennuis que celle-là. Je l'ai étudié avec soin et à l'heure qu'il est encore, le ministère s'occupe de trouver un remède à la situation. C'est bien vite fait de dire qu'une grande partie de ces anciens baux devraient être annulés, mais c'est une grave question de savoir si nous avons ce droit. Il y en a un, par exemple, qui date de très longtemps, et il a fallu engager un procès pour faire décider si cette concession était accordée pour une période de quarante-deux ans ou à perpétuité.

Nous avons constaté aussi que beaucoup de ces baux sont faits à des prix radicalement bas. Il est possible qu'à l'époque où ils ont été faits, ces prix étaient raisonnables, mais ils ne sont plus en rapport avec les conditions actuelles. Plusieurs concessionnaires sont aussi arriérés dans leurs paiements et le ministère de la Justice a été chargé de recouvrer le loyer. Dans le cours de l'année nous avons pu faire rentrer ainsi des sommes importantes, et je crois qu'avant longtemps tous ces arrérages seront perçus. Dans tous les cas, les baux dont le loyer ne sera pas payé, seront certainement annulés, si nous avons ce droit. Je m'occupe personnellement de cette question; j'ai fait préparer un état complet de ces baux, des conditions, des prix, de leur durée. Plusieurs locataires ou concessionnaires ont fait part au Gouvernement de leur intention de renouveler leurs baux et de payer un prix plus raisonnable. Le département a cherché à élever les prix. Un bail que mon honorable ami connaît bien a été fait pour \$4 par année. Dans d'autres cas, le prix payé est de 30 cents par cheval-vapeur, ce qui est tout à fait insuffisant. Il y a aussi de grandes différences dans les prix et on pourrait avoir fait des passe-droits, mais, malheureusement, il n'est pas toujours possible de les faire disparaître,